



Sommaire

**Mémoire final
Demande de modification n° 2**

**Permis d'utilisation des eaux n° 2AM-
MEA0815
Mine d'or Meadowbank
Agnico Eagle Mines Ltd.
Région de Kivalliq**

20 décembre 2013



Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (le « Ministère ») est une partie intéressée relativement à l'examen, par l'Office des eaux du Nunavut, de la demande présentée par Agnico Eagle Mines Ltd. (« Agnico Eagle ») en vue de modifier le permis d'utilisation des eaux de type A, dans le cadre du projet de mine d'or Meadowbank. Ce changement vise à permettre une consommation accrue d'eau douce. Conformément aux dispositions législatives fédérales, le Ministère est chargé de gérer les ressources en eau douce conjointement avec l'Office des eaux du Nunavut.

À la suite d'un examen approfondi, le Ministère a décidé d'approuver la demande de modification. Agnico Eagle a expliqué adéquatement que la proposition de consommation accrue d'eau douce ne devrait pas avoir un effet important sur le niveau du lac Third Portage (la source d'eau touchée) et que l'installation d'entreposage des résidus miniers devrait recevoir les eaux usées traitées. Agnico Eagle s'est engagée à surveiller régulièrement le niveau du lac Third Portage pour s'assurer que les activités du projet ne nuisent pas de façon importante à l'écosystème aquatique local. Il convient de signaler que, malgré des efforts de réduction, le volume d'eau douce consommée dans le cadre des activités du projet dépasse les limites prescrites dans le permis depuis le début des opérations minières, en 2010. Si la demande de modification est approuvée, cela permettra à Agnico Eagle de se conformer aux modalités actuelles du permis.

À la suite de la réunion technique et de la conférence préparatoire à l'audience de l'Office des eaux du Nunavut tenues à Baker Lake, au Nunavut, les 16 et 17 octobre, ainsi que de l'atelier organisé via téléconférence par Agnico Eagle le 8 novembre 2013, dans le cadre du programme de suivi du permis d'utilisation des eaux, on a donné suite convenablement aux recommandations soulevées dans le protocole d'examen technique élaboré par le Ministère le 26 septembre 2013. Les recommandations qui ne s'appliquent pas à la présente demande seront prises en compte dans la future demande de renouvellement du permis. Elles portent sur la communication de renseignements de suivi et l'obligation que les modalités du permis tiennent compte des plans de gestion à jour.

Agnico Eagle devrait préciser les critères à utiliser pour augmenter la fréquence des activités de surveillance du niveau du lac Third Portage (d'une fois par mois à une fois par semaine) et d'examen de l'équilibre hydrique, si le niveau d'eau diminue. Ces activités aideront à déterminer si la consommation d'eau douce a un impact sur l'écosystème aquatique du lac Third Portage. Il faudrait régler cette question, qui a été soulevée par l'Office des eaux du Nunavut lors de la réunion technique. Une fois confirmés, les critères devraient être pris en compte dans les plans de suivi et de gestion pertinents.